

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-11-DE
Reçu le 08/06/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 – SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM) - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Séance Publique Ordinaire du 2 JUNIN 2020
A 19 heures 30 au gymnase municipal « Pascal Manini »
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 27
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 27 mai 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-11-DE
Reçu le 08/06/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

XI – SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM) - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5721-2,

Considérant que le Conseil Municipal a été renouvelé à la suite du scrutin électoral du 15 mars 2020.

Considérant que la commune de Beaulieu-sur-Mer est adhérente au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection, parmi les membres du Conseil Municipal, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour siéger au sein du Comité du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

Considérant qu'au vu de l'article L2121-21 du CGCT, cette élection intervient au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

Liste Roger ROUX

- Arzu-Marie PANIZZI, titulaire
- Françoise SANCHINI, suppléante

Liste Marie-Anne SYLVESTRE

- Gérald MARIN, titulaire

Considérant que le dépouillement du vote à l'issue du premier tour du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits : 27

Nombre de votants présents : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-11-DE
Reçu le 08/06/2020



- * Arzu-Marie PANIZZI.....a obtenu : 23 VOIX
- * Françoise SANCHINI.....a obtenu : 25 VOIX
- * Gérald MARIN a obtenu : 4 VOIX

Mme Arzu-Marie PANIZZI est proclamée élue en qualité de délégué titulaire au sein du SICTIAM,

Mme Françoise SANCHINI est proclamée élue en qualité de délégué suppléant au sein du SICTIAM.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-11-DE

08/06/2020

RR

